

Collectif « Pas de bébés à la consigne »

Compte-rendu de l'audience à Matignon, le 11 mars 2010

A l'issue de la manifestation parisienne du 11 mars 2010 et pour faire suite à la demande qui avait été formulée, une délégation du collectif « Pas de bébés à la consigne » a été reçue à l'Hôtel Matignon par une Conseillère technique du Premier Ministre, en charge des finances sociales.

- Nous y avons porté le mécontentement de tous les professionnels de la petite enfance. Nous avons réitéré notre demande de retrait du décret modifiant celui de février 2007. En effet, il diminuerait pour la deuxième fois en trois ans, le personnel qualifié travaillant auprès des enfants dans les crèches (de 50 à 40%) et, dans le même temps, augmenterait le nombre d'enfants accueillis en surnombre (de 10 à 20%) dans ces structures.
Ce même texte officialise l'expérimentation des jardins d'éveil, sans pour autant en définir les normes d'encadrement ou de fonctionnement. Ils sont conçus comme des structures concurrentielles à l'école maternelle.
Nous avons dénoncé les suppressions drastiques de postes dans l'Education Nationale et leurs conséquences sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en baisse importante depuis plusieurs années. Nous avons exigé que toutes les familles qui le souhaitent puissent scolariser leurs enfants dans des conditions adaptées à cet âge.
- Nous y avons dénoncé la réduction de 60 à 30 heures de la formation initiale des Assistantes maternelles avant l'accueil du premier enfant, ainsi que le projet d'autoriser des regroupements de quatre Assistantes maternelles (maisons d'Assistantes maternelles), sans déterminer la moindre règle de fonctionnement et d'encadrement, de responsabilité, de sécurité.
- Nous y avons plaidé la mise en œuvre d'un véritable plan de formation des professionnels de la petite enfance. Nous avons dénoncé la supercherie du plan « métiers de la petite enfance » porté en fin d'année 2008 par Nadine MORANO. Il s'agit là plus d'un effet d'annonce que d'une réelle volonté d'améliorer une situation largement déficitaire pour répondre aux besoins des familles. Pour preuve, la promesse de 15000 formations en cinq ans à comparer aux 5400 professionnels formés au cours de la seule année 2006. Nous avons soutenu la nécessité de former au moins 20 000 professionnels chaque année, dont 10 000 possédant une qualification mentionnée à l'Art. R2324-42, 1) du code de la santé publique (liste dite « principale »)
- Nous y avons exprimé notre indignation face à cette injustice qui consiste à déqualifier des métiers essentiellement exercés par des femmes. C'est une drôle de conception de la promotion professionnelle réservée aux femmes à l'heure où le gouvernement se targue d'œuvrer pour la parité hommes/femmes!
- Nous y avons dit notre opposition à voir inclure le secteur de la petite enfance dans le champ concurrentiel, au nom de la transposition en droit français de la directive relative aux services dans le marché intérieur (dite directive Services). Ce serait la porte ouverte à de nouvelles déréglementations et un risque de remise en cause des subventions publiques aux établissements.

La délégation a clairement signifié l'engagement des professionnels pour obtenir le retrait des dispositions régressives actuellement en préparation. La mobilisation exceptionnelle de ce 11 mars 2010 est un signe de la détermination de tout un secteur professionnel avec le soutien des parents.

Pour toute réponse, la Conseillère technique nous a fait part de son intention d'informer le gouvernement du contenu de nos revendications...mais nous a toutefois indiqué que le projet de décret serait bientôt soumis au Conseil d'Etat !

Nous avons à notre tour conclu en réaffirmant que la mobilisation allait se poursuivre et s'amplifier pour le retrait du projet de décret et l'ouverture de négociations sur l'ensemble du dossier de l'accueil de la petite enfance.